

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (49)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (19)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAUR Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191215-26_18_12_2019-DE
Reçu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Validation de la procédure et autorisation de signature des marchés dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la ville de Cahors pour l'achat de fourniture d'agrégats

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Service : Voirie

Objet : Validation de la procédure et autorisation de signature des marchés dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la ville de Cahors pour l'achat de fourniture d'agrégats

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert a été lancé le 12 août 2019 en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à 2161-5 du Code de la Commande Publique pour l'achat de fournitures d'agrégats pour le groupement de commandes adopté par délibération en date du 5 mars 2015 et passé entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la ville de Cahors.

Le Grand Cahors est désigné comme coordonnateur du groupement.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum ni maximum.

Les fournitures sont réparties en deux lots :

Lot n° 1 – Fourniture de granulats livrés et enlevés,

Lot n° 2 – Fourniture de graves calcaire livrées et enlevées.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 4 octobre 2019 à 12H00.

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 novembre 2019. Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

La société GAIA sur le lot 1 pour un montant estimatif de 119 251,00 € HT

La société GAIA sur le lot 2 pour un montant estimatif de 45 686,00 € HT

Les prix appliqués seront ceux du bordereau des prix unitaires de chacun des lots.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'ensemble de la procédure organisée par le coordonnateur du groupement et soumise à la réglementation en vigueur des marchés publics ;

Affiché au
GRAND CAHORS le :

23 DEC. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-26_18_12_2019-DE
Regu le 20/12/2019

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec les entreprises attributaires, l'ensemble des marchés publics de fournitures et tous leurs actes y afférents ;
- c- De préciser que les crédits nécessaires à ces marchés seront prévus aux budgets primitifs de 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE